



## **Conseil de Communauté**

### **Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la CAGB le : 26/05/2016	<b>Séance du jeudi 19 mai 2016 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs</b>	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

#### **PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 19 mai 2016 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

#### **Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 31/03/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Sylvie WANLIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil du 31 mars 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

↳ R. 0.3 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon et modification des représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- installe M. Gérard VAN HELLE comme conseiller communautaire représentant la Ville de Besançon,
- décide de faire application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne M. Gérard VAN HELLE comme :
  - membre titulaire de la commission n°6 « Aménagement du territoire et coopérations »,
  - représentant suppléant de la CAGB au SYBERT,
  - représentant suppléant de la CAGB au SMSCoT,
  - représentant de la CAGB au conseil de surveillance du Centre de soins des Tilleroyes.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 91                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R. 0.2 - Nouvelles désignations de représentants de la CAGB suite au transfert partiel de la compétence « Enseignement Supérieur »

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- décide de faire application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne M. Dominique SCHAUSS pour représenter la CAGB au sein du conseil d'administration de la COMUE UBFC,
- désigne M. Michel LOYAT pour représenter la CAGB au sein de la commission de la recherche du conseil académique de l'UFC,
- désigne M. Dominique SCHAUSS pour représenter la CAGB :
  - à l'UFR SMP,
  - à l'Université ouverte,
  - au CLA,
  - à l'ESPE,
- désigne M. Dominique SCHAUSS comme titulaire et M. Gérard VAN HELLE comme suppléant pour représenter la CAGB à l'UFR SLHS,
- désigne M. Dominique SCHAUSS comme titulaire et Mme Claudine CAULET comme suppléante pour représenter la CAGB à l'UFR SJPEG,
- désigne M. Dominique SCHAUSS comme titulaire et Mme Françoise PRESSE comme suppléante pour représenter la CAGB à l'UFR ST,
- désigne M. Dominique SCHAUSS comme titulaire et M. Cyril DEVESA comme suppléant pour représenter la CAGB à l'UPFR Sports,
- désigne M. Dominique SCHAUSS comme titulaire et M. Anthony POULIN comme suppléant pour représenter la CAGB :
  - au conseil d'administration de l'OSU,
  - à l'ISIFC,
- désigne M. Jean-Louis FOUSSERET comme titulaire et M. Dominique SCHAUSS comme suppléant pour représenter la CAGB à l'ENSMM,
- désigner M. Dominique SCHAUSS comme titulaire et M. Anthony POULIN comme suppléant pour représenter la CAGB à l'AVUF.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 89                    Contre : 0                    Abstentions : 2

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication  
et aide aux communes**

**Finances**

↳ **R. 1.1.1 - Modification de la redevance des Andiers pour l'année 2015**

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification de la redevance des Andiers pour l'année 2015 :

- - 44 % pour Coopilote,
- - 54 % pour les Jardins de Cocagne.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 91                      Contre : 0                      Abstentions : 2

↳ **R. 1.1.2 - Convention de partenariat pour l'organisation des « 24h du temps »**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec la Société française de microtechniques et de chronométrie et la Ville de Besançon, engageant le Grand Besançon comme partenaire des « 24h du temps »,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 93                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

↳ **R. 3.1 - ZAC des Marnières - Avenant n°1 à la concession d'aménagement**

MM. A. BLESSEMAILLE, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'engagement de la phase opérationnelle de la concession d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- se prononce favorablement sur le nouveau bilan d'aménagement de la ZAC et l'augmentation de 25 207 € de la participation du Grand Besançon à la concession d'aménagement,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la concession d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1 et tout document relatif à celui-ci.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 97                      Contre : 0                      Abstentions : 2

↳ **R. 3.2 - AKTYA - Clôture de l'augmentation de capital et signature du pacte d'actionnaires**

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, M. FELT, J.L. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON, J.S. LEUBA, T. MORTON et J.Y. PRALON conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 13 contre, le Conseil de Communauté :

- prend acte de la composition définitive du capital de la SEM Aktya après clôture de la procédure d'augmentation de capital,
- autorise M. Gabriel BAULIEU, en tant que représentant de la CAGB au conseil d'administration d'Aktya, à signer le pacte d'actionnaires.

Rapport adopté à la majorité :                      Pour : 82                      Contre : 13                      Abstention : 0

↳ R. 3.3 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet Con-Pro-Mi

Mmes F. GALLIOU et MM. N. BODIN, JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relative à la mise en œuvre du projet Con-Pro-Mi dans le cadre du soutien de la compétitivité par l'innovation, conclue entre la CAGB et l'ENSMM,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.4 - FIE - Aide au loyer - BGE

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON, JS. LEUBA et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à Ensemble pour agir et Entreprendre (BGE) via AKTYA une aide de 32 175 € pour réaliser son projet de développement d'un Centre d'Affaires de Quartier à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur Dominique SCHAUSS à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.5 - FIE - Aide à la société THIERY ELEC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SARL THIERY ELEC une aide de 24 232,70 € pour réaliser son projet de développement sur la zone de Pouilley-les-Vignes, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.6 - FIE - Aide au loyer - ALCYM

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON, JS. LEUBA et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à ALCYM via AKTYA une aide au loyer de 17 617,50 € pour réaliser son projet de développement à Saône, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur Dominique SCHAUSS à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.7 - FIE - Aide à la société FROMAGERIE DU PRE VERDOT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SARL FROMAGERIE DU PRE VERDOT une aide de 35 350 € pour réaliser son projet de développement sur la zone de Pouilley-les-Vignes, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°04 : Développement durable**

↳ R. 4.1 - Etude « Diagnostic du territoire » préalable à la prise de compétence GEMAPI - Modification du plan de financement et demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du nouveau budget prévisionnel et du plan de financement des études préalables à la prise de compétence GEMAPI,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les aides financières disponibles, à leur meilleur taux, auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.2 - Fonds « Centres de village » - Evolution des critères d'éligibilité des projets

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'évolution des critères d'éligibilité du fonds « Centres de village » concernant les projets déposés au titre de l'axe 4 par les communes et les associations, et les précisions apportées pour l'ensemble des axes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.3 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Montfaucon et Morre

*Mmes MC. MARTINET et C. PETER et MM. JM. CAYUELA et P. CONTOZ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de :
  - 12 278,61 € à la commune de Montfaucon, pour la sécurisation d'itinéraires piétons, correspondant à 50 % du montant des études et à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
  - 120,41 € à la commune de Morre, pour l'aménagement du verger communal participatif, correspondant à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

### ↳ R. 5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications des modalités d'intervention du Grand Besançon dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 105                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R. 5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété dans le parc privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications des modalités d'intervention du Grand Besançon dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété et leur traduction dans le règlement d'attribution.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 105                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R. 5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Mamirolle et Besançon

MM. P. CONTOZ, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les demandes de labellisation de :

- la société MAISONS CONTOZ pour 1 logement à Mamirolle, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la société NEOLIA pour 13 logements à Besançon, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 78 000 € (soit 13 subventions de 6 000 €).

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 102                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R. 5.4 - Programme d'action territorial 2016 - Gestion des aides de l'Anah

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Programme d'action territorial 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 105                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R. 5.5 - Avenants pour l'année 2016 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
  - l'avenant à la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre pour l'année 2016,
  - l'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 105                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R. 5.6 - Subvention complémentaire pour la maison relais située chemin de l'Espérance quartier Saint Claude à Besançon - Opération de GBH (PRU de Planoise)

Mmes C. JARROT, S. JOLY, K. ROCHDI et D. POISSENOT et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN, P. CURIE, B. GAVIGNET, M. OMOURI, R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention complémentaire au titre de la surcharge foncière d'un montant de 33 000 € à Grand Besançon Habitat pour la construction d'une maison relais de 25 studios, située 22 Chemin de l'Espérance à Besançon dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 96                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations**

↳ R. 6.1 - Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) - Avis de la CAGB sur le projet d'extension du périmètre communautaire défini par arrêté préfectoral du 14/04/16

A la majorité, 2 contre et 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance :
  - du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté par le Préfet du Doubs le 29 mars 2016,
  - de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 portant extension du périmètre de la CAGB,
- formule un avis favorable sur le SDCI concernant l'extension du périmètre de la CAGB,
- alerte Monsieur le Préfet du Département du Doubs sur le point de vigilance relatif à l'évolution du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- autorise Monsieur le Président à transmettre l'avis de la CAGB à Monsieur le Préfet du Département du Doubs.

Rapport adopté à la majorité :                      Pour : 102                      Contre : 2                      Abstention : 1

↳ R. 6.2 - Modification de la liste des membres du CDP pour la mandature 2016-2018

Mme D. DARD, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications apportées à la liste des membres du CDP pour la mandature 2016-2018.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 105                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

### **↳ R. 7.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2016 - Soutien aux écoles de musique structurantes - Volet animation du territoire**

*Mme R. REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution aux écoles de musique structurantes des subventions portant sur le volet « animation du territoire » du fonds d'aide aux écoles de musique, pour un montant total de 31 000 € répartis comme suit :
  - 8 000 € à l'EMICA,
  - 10 000 € à la MJC Palente,
  - 5 000 € à l'école de musique du Plateau,
  - 5 000 € au CAEM,
  - 3 000 € à l'OHMB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants annuels correspondants.

*Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0*

### **↳ R. 7.2 - CRR - Vote des tarifs 2016/2017**

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les principes et les évolutions proposés relatifs à la politique tarifaire du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,
- adopte les tarifs 2016/2017 du CRR.

*Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstentions : 2*

### **↳ R. 7.3 - Fourniture et maintenance d'une solution matérielle et logicielle de stockage et de sauvegarde de données informatiques - Autorisation de lancement et de signature du marché**

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché « Fourniture et maintenance d'une solution matérielle et logicielle de stockage et de sauvegarde de données informatiques »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché.

*Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstentions : 2*

### **↳ R. 7.4 - Réseaux téléphonique et informatique - Maintenance préventive et curative, assistance et extension des matériels et des logiciels - Autorisation de lancement et de signature du marché**

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché « Réseau téléphonique et réseau informatique : maintenance préventive, maintenance curative, assistance et extension des matériels et des logiciels »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché.

*Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstentions : 2*



↳ R. 7.5 - Fourniture, livraison, mise en service et maintenance de moyens d'impression, de reproduction et de numérisation - Achat et location - Autorisation de signature du lot n°2 du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le lot n°2 du marché « Fourniture, livraison, mise en service, maintenance de moyens d'impression, reproduction et numérisation sous forme d'achat et location - Formation des utilisateurs - Reprise du matériel existant » attribué par la Commission d'appel d'offres du 04/05/2016 à la société RICOH pour un montant estimatif de 296 000 € HT, soit 352 800 € TTC.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 103                    Contre : 0                    Abstentions : 2

**Commission n°02 : Mobilités**

↳ R. 2.1 - Fourniture et pose d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) des lignes urbaines - Autorisation de lancement et de signature du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable en entité adjudicatrice pour la fourniture et la pose de matériels pour le système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) des lignes urbaines du réseau GINKO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 103                    Contre : 0                    Abstentions : 2

↳ R. 2.2 - Avenant n°1 à la convention relative à une tarification multimodale TER-GINKO sur le périmètre du Grand Besançon

*Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. GAUTHEROT et M. J. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention relative à la tarification multimodale TER/GINKO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :    Pour : 93                    Contre : 0                    Abstentions : 10

↳ R. 2.3 - Avenant n°1 à la convention relative à la tarification régionale combinée Facili'Ter GINKO et au titre journée GINKO-TER-DIVIA

*Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. GAUTHEROT et M. J. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention relative à la tarification régionale Facili'TER,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :    Pour : 93                    Contre : 0                    Abstentions : 10

↳ R. 2.4 - Avenant n°2 à la convention relative aux titres intermodaux « bus-car » pour les lignes départementales Mobidoubs A et A express

Mmes C. CUINET, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER et C. MICHEL et MM. A. BLESSEMILLE, P. GONON, L. FAGAUT et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention de titres intermodaux « Bus-Car » pour les lignes départementales A et A express,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 86 Contre : 0 Abstentions : 10

↳ R. 2.5 - Convention relative à la mise en accessibilité des points d'arrêt situés sur les voies départementales traversant l'Agglomération

Mmes C. CUINET, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER et C. MICHEL et MM. A. BLESSEMILLE, P. GONON, L. FAGAUT et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention relative à la mise en accessibilité des arrêts de bus sur les voies départementales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

### **Questions diverses**

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ Motion - Motion pour renoncer à accueillir des cirques détenant des animaux sauvages sur le territoire du Grand Besançon

A la majorité, 2 pour et 8 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce contre cette motion.

Rapport rejeté à la majorité : Pour : 2 Contre : 78 Abstentions : 8

## Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 19 mai 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h55.

**Etaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU (suppléant de M. Alain PARIS) (à partir du 3.1) **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 2.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 0.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 3.1), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.3), M. Yannick POUJET (à partir du 3.6), Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.1), Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 3.1) **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON (à partir du 3.1) **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Genes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 3.1) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) **Osselle-Routelle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraïse** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 4.2) **Vaire-Arcier** : M. André RUBRECHT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1) **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Noironne** : M. Bernard MADOUX **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Torpes** : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie WANLIN

#### Procurations de vote :

**Mandants :** E. ALAUZET (à partir du 3.1), T. BIZE (à partir du 3.1), N. BODIN, P. BONNET, ML DALPHIN (à partir du 2.2), D. DARD, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, J. GROSPERRIN (à partir du 0.3), T. MORTON, D. POISSENOT, A. POULIN, R. REBRAB, K. ROCHDI, M. SEBBAH, R. STAHL, M. ZEHAF, H. TRUDET, JY. PRALON, D. JACQUIN

**Mandataires :** C. THIEBAUT (à partir du 3.1), S. JOLY (à partir du 3.1), M. LOYAT, C. WERTHE, S. PESEUX (à partir du 2.2), C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. WANLIN, L. FAGAUT (à partir du 0.3), P. BONTEMPS, AS. ANDRIANTAVY, F. PRESSE, YM. DAHOUI, D. SCHAUSS, M. OMOURI, C. CAULET, B. FALCINELLA, Y. DELARUE, E. DUMONT, JL. FOUSSERET





# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 19 mai 2016**

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs*

## ORDRE DU JOUR

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	<b>16</b>
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 31 mars 2016	16
Rapport n°0.3 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon et modification des représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures	17
Rapport n°0.2 - Nouvelles désignations de représentants de la CAGB suite au transfert partiel de la compétence « Enseignement Supérieur »	17
<b>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes</b>	<b>18</b>
<b>Finances</b>	<b>18</b>
Rapport n°1.1.1 - Modification de la redevance des Andiers pour l'année 2015	18
Rapport n°1.1.2 - Convention de partenariat pour l'organisation des « 24 heures du temps »	18
Information – Salon du Livre	18
<b>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</b>	<b>24</b>
Rapport n°3.1 - ZAC des Marnières - Avenant n°1 à la concession d'aménagement	24
Rapport n°3.2 - AKTYA - Clôture de l'augmentation de capital et signature du pacte d'actionnaires	25
Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet Con-Pro-Mi	25
Rapport n°3.4 - FIE - Aide au loyer - BGE	25
Rapport n°3.5 - FIE - Aide à la société THIERY ELEC	26
Rapport n°3.6 - FIE - Aide au loyer - ALCYM	26
Rapport n°3.7 - FIE - Aide à la société FROMAGERIE DU PRÉ VERDOT	26
<b>Commission n°04 : Développement durable</b>	<b>27</b>
Rapport n°4.1 - Étude « Diagnostic du territoire » préalable à la prise de compétence GEMAPI - Modification du plan de financement et demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	27
Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Évolution des critères d'éligibilité des projets	29
Rapport n°4.3 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Montfaucon et Morre	29
<b>Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage</b>	<b>30</b>
Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon	30
Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété dans le parc privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon	31
Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Mamirolle et Besançon	32
Rapport n°5.4 - Programme d'Actions Territoriales 2016 - Gestion des aides de l'Anah	32

Rapport n°5.5 - Avenants pour l'année 2016 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre _____	32
Rapport n° 5.6 - Subvention complémentaire pour la maison relais située chemin de l'Espérance quartier Saint-Claude à Besançon - Opération de GBH (PRU de Planoise) _____	33
<b>Commission n°06 : Aménagement et coopérations _____</b>	<b>33</b>
Rapport n°6.1 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - Avis de la CAGB sur le projet d'extension du périmètre communautaire défini par arrêté préfectoral du 14 avril 2016 _____	33
Rapport n°6.2 - Modification de la liste des membres du CDP pour la mandature 2016-2018 _____	34
<b>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique _____</b>	<b>35</b>
Rapport n°7.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2016 - Soutien aux écoles de musique structurantes - Volet animation du territoire _____	35
Rapport n°7.2 - CRR - Vote des tarifs 2016/2017 _____	35
Rapport n°7.3 - Fourniture et maintenance d'une solution matérielle et logicielle de stockage et de sauvegarde de données informatiques - Autorisation de lancement et de signature du marché _____	35
Rapport n°7.4 - Réseaux téléphonique et informatique - Maintenance préventive et curative, assistance et extension des matériels et des logiciels - Autorisation de lancement et de signature du marché _____	35
Rapport n°7.5 - Fourniture, livraison, mise en service et maintenance de moyens d'impression, de reproduction et de numérisation - Achat et location - Autorisation de signature du lot n°2 du marché _____	36
<b>Commission n°02 : Mobilités _____</b>	<b>36</b>
Rapport n°2.1 - Fourniture et pose d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) des lignes urbaines - Autorisation de lancement et de signature du marché _____	36
Rapport n°2.2 - Avenant n°1 à la convention relative à une tarification multimodale TER-GINKO sur le périmètre du Grand Besançon _____	37
Rapport n°2.3 - Avenant n°1 à la convention relative à la tarification régionale combinée Facili'Ter GINKO et au titre journée GINKO-TER-DIVIA _____	37
Rapport n°2.4 - Avenant n°2 à la convention relative aux titres intermodaux « bus,-car » _____ pour les lignes départementales Mobidoubs A et A express _____	37
Rapport n°2.5 - Convention relative à la mise en accessibilité des points d'arrêt situés sur les voies départementales traversant l'Agglomération _____	38
<b>Questions diverses _____</b>	<b>38</b>
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	38
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	38
Motion - Pour renoncer à accueillir des cirques détenant des animaux sauvages sur le territoire du Grand Besançon _____	38

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Conseil de Communauté Séance du jeudi 19 mai 2016

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h55.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 31 mars 2016

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bonjour à tous. Avons-nous le quorum ? On me répond « oui ». La séance est ouverte. Je vous demanderai de vous asseoir.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques à faire par rapport au dernier compte rendu ? Je n'en vois pas et je désigne Sylvie WANLIN comme secrétaire de séance.

Odile FAIVRE-PETITJEAN donne pouvoir à Laurent CROIZIER, Hugues TRUDET à Yoran DELARUE, Jean-Yves PRALON à Emmanuel DUMONT, Anthony POULIN à Françoise PRESSE, Rémi STHAL à Claudine CAULET, Éric ALAUZET à Catherine THIEBAUT, Denis JACQUIN à Jean-Louis FOUSSERET, Jacques GROSPERRIN à Ludovic FAGAUT, Pascal BONNET à Christine WERTHE, Mina SEBBAH à Michel OMOURI, Abdel GHEZALI à Sylvie WANLIN, Marie ZEHAF à Béatrice FALCINELLA, Thierry MORTON à Patrick BONTEMPS, Rosa REBRAB à Yves-Michel DAHOUI, Karima ROCHDI à Dominique SCHAUSS, Danielle DARD à Carine MICHEL, Danièle POISSENOT à Anne-Sophie ANDIANTAVY, Nicolas BODIN à Michel LOYAT, Myriam EL YASSA à Myriam LEMERCIER. Nous avons également les excuses de Lionel LANDRY de la CCIT.

En parlant de CCIT, le Président Dominique ROY devait nous accueillir ce soir. Il n'était pas là la dernière fois, mais je crois qu'il a de nouveau une autre obligation. Je pense que ce sera pour la prochaine fois. Il voulait nous présenter cette nouvelle salle qui est très bien.

Avant de démarrer la séance, je voudrais tout d'abord que nous ayons une pensée pour un des nôtres qui nous a quittés. Nous étions un certain nombre à ses obsèques à Vaire-Arcier il y a très peu de temps. Il s'agit de Charles PERROT. D'abord conseiller municipal, puis adjoint, il était Maire de la commune de Vaire-Arcier depuis 2014, qui, comme vous le savez, fusionnera bientôt pour devenir la commune de Vaire. Charles PERROT était un homme discret, mais très efficace, très brillant, très présent à l'Agglomération. Il était ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, ingénieur des techniques agricoles et d'agronomie. Il a été enseignant, puis Directeur de nombreux établissements d'enseignement agricole, dont l'ÉNIL (École Nationale d'Industrie Laitière) de Mamirolle ou le lycée Granvelle de Dannemarie-sur-Crête. Il a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur, de l'Ordre du Mérite Agricole et a reçu les Palmes Académiques. Malgré sa maladie, il était très assidu aux réunions d'Agglomération, notamment aux Comités Techniques et aux Commissions d'Appels d'Offres. Il était discret, sérieux, mais aussi très combatif, puisque déjà très malade, il était avec nous pour la réunion sur le PLUI (Plan Local Urbain Intercommunal) à Dannemarie-sur-Crête, le 19 mars dernier. Il nous a quittés. Je vous demande d'observer une minute de silence en sa mémoire.



Une minute de silence est observée en hommage à Charles PERROT.

Je vous remercie. Nous allons maintenant rentrer dans l'ordre du jour. Il y aura une motion déposée par le Front National, que nous examinerons en fin de séance. Comme l'indique le règlement, il n'y a pas de débat pour ces motions. Logiquement, je dois commencer par le rapport n°0.3, puisqu'il s'agit de l'installation de Monsieur VAN HELLE. Il est compliqué de le désigner dans des commissions s'il n'a pas encore été installé.

Rapport n°0.3 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon et modification des représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous installons un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon, qui a déjà été installé comme conseiller municipal délégué. Gérard VAN HELLE succède à Fanny GERDIL-DJAOUAT qui a décidé de démissionner, parce qu'elle n'avait plus les possibilités horaires pour venir siéger parmi nous. J'imagine que Gérard VAN HELLE est ici. C'est ce fringant garçon avec quelques cheveux blancs déjà, mais beaucoup d'énergie et de qualités. Il va siéger et nous pouvons le considérer comme installé au niveau de notre assemblée. Il y a un certain nombre d'incidences sur la représentation de la CAGB qui sont signalées dans votre rapport. C'est le cas notamment au SYBERT et au SMSCoT (Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Agglomération Bisontine. Tout cela est bien noté.

Je vous demande que nous installions Gérard VAN HELLE comme :

- membre titulaire de la Commission n°06 « Aménagement et coopérations »,
- représentant suppléant de la CAGB au SYBERT,
- représentant suppléant de la CAGB au SMSCoT,
- représentant de la CAGB au conseil de surveillance du Centre de soins des Tilleroyes.

J'imagine que tout le monde est d'accord sur ce point et que cela ne pose pas de problème. Nous repassons maintenant au rapport 0.2.

Rapport n°0.2 - Nouvelles désignations de représentants de la CAGB suite au transfert partiel de la compétence « Enseignement Supérieur »

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous en avons déjà longuement parlé. Au sein de la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements), je propose que le représentant soit Dominique SCHAUSS, Vice-Président qui suit l'actualité de ces problèmes.

D'autre part, au niveau des instances de l'Université de Franche-Comté, nous proposons :

- Michel LOYAT à la Commission de la Recherche du Conseil Académique,
- Dominique SCHAUSS :
  - à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Médicales et Pharmaceutiques (SMP),
  - à l'Université ouverte,
  - au Centre de Linguistique Appliquée (CLA),
  - à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE).

Nous proposons également de désigner Dominique SCHAUSS comme titulaire à un certain nombre d'organismes, dont vous avez la liste. Il sera suppléé, soit par Gérard VAN HELLE, soit par Claudine CAULET, soit par Françoise PRESSE, soit par Cyril DEVESEA, soit par Anthony POULIN selon le cas. À l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques), je suis titulaire et il sera mon suppléant. À l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), il sera titulaire, son suppléant étant Anthony POULIN.

Pour désigner cela, en nous basant sur l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), nous pouvons décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, ce que je vous propose, faute de quoi il faudrait voter à bulletins secrets. Quelqu'un demande-t-il un scrutin secret ? Personne ne le demande. Je vous remercie, nous venons de gagner au moins 20 minutes. Je mets donc cela au vote.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à ces désignations ? Je compte 2 abstentions. Très bien, c'est adopté.

## Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

### Finances

#### Rapport n°I.1.1 - Modification de la redevance des Andiers pour l'année 2015

**M. BAULIEU.-** Tout est résumé dans votre rapport. Nous avons fixé un montant du loyer pour la pépinière maraîchère, d'une part aux Jardins de Cocagne et d'autre part au gestionnaire de la pépinière Coopilote qui en récupère auprès des « pépins » (exploitants). En 2015, les circonstances n'ont pas été trop favorables aux exploitants, notamment par des retards qui nous sont imputables, même si nous étions dans l'incapacité à aller plus vite, notamment sur les questions d'irrigation et d'arrosage. En conséquence de quoi, il y a eu des pertes de production et nous proposons de réduire a posteriori le loyer de 2015 de l'ordre de 50 % aux proratas particuliers en fonction des 2 interlocuteurs concernés, cela s'appliquant sur la base de la redevance 2016 à titre de régularisation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

#### Rapport n°I.1.2 - Convention de partenariat pour l'organisation des « 24 heures du temps »

**M. BAULIEU.-** Cette manifestation des « 24 heures du temps » rentre dans notre calendrier petit à petit depuis 2014. Elle est portée par la Société Française de Microtechniques et de Chronométrie (SFMC), avec un concours très actif de la radio locale. Dès les premières éditions, nous nous sommes associés à cette manifestation qui porte une image caractéristique de notre territoire, avec différents concours et manifestations. Nous proposons d'être à nouveau partenaire de cette manifestation pour 2016 (18 et 19 juin prochain), avec différentes prestations rappelées dans la convention que vous avez sur les aspects de diffusion de l'information, du programme dans le magazine, l'information sur le webzine et des affichages dans les gares. Voilà notre concours à cette manifestation, que vous trouvez à l'article 4 de la convention dans les annexes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cette belle manifestation met bien l'accent sur le caractère et le passé horloger de Besançon. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

### Information – Salon du Livre

Je voudrais vous dire un mot concernant le Salon du Livre. Certains d'entre vous m'en ont parlé et m'ont dit que nous n'en avons pas parlé à l'Agglomération. C'est peut-être la première fois en 15 ou 16 ans que l'on procède de cette façon, mais je voulais vous expliquer pourquoi. J'ai d'ailleurs envoyé une lettre aux membres de la Commission pour le leur expliquer. Je l'ai même expliqué de vive voix à certains d'entre vous. Comme vous continuez à m'écrire, je pense que je n'ai pas dû être très clair sur les explications. Tout d'abord, le Conseil Départemental a décidé d'arrêter cette manifestation.

C'est totalement son droit et je ne reviens pas du tout là-dessus, je n'ai absolument pas envie de polémiquer sur le sujet. Il a fait ce choix et il a certainement de bonnes raisons pour le faire. Je n'ai pas à critiquer, ni à donner un avis sur l'arrêt de cette manifestation. Toutefois, cela a suscité un grand émoi au niveau de l'ensemble du Département, et pas uniquement du Grand Besançon, entre autres au niveau des libraires, des associations, des commerçants, des hôteliers. Je crois que cela attirait 30 000 personnes sur le week-end.

Il fallait faire très vite parce que la date du Salon du Livre (16 au 18 septembre 2016) est un peu mythique. C'est la rentrée littéraire, elle est coïncée entre le très grand Salon du Livre de Nancy où il y a 500 écrivains et la manifestation à Toulon. Cette manifestation à Besançon était la 5<sup>e</sup> française en matière de livres. On me dit d'ailleurs que pour de nombreux libraires, le Salon du Livre représente plusieurs mois de leur chiffre d'affaires. Il a fallu se décider très rapidement et comme nous l'avions fait pour certaines autres manifestations, j'ai pensé que nous avions besoin d'une manifestation qui fédère au niveau de l'Agglomération et qui permet de renforcer son attractivité et sa notoriété. C'est pour cela qu'il a fallu faire très vite, il y avait un Salon du Livre à Paris et la date était déjà convoitée par de grands voisins pas forcément très loin d'ici. J'en ai parlé à Gabriel BAULIEU. Nous avons été prévenus par un article de presse le vendredi et comme il fallait faire très, très vite, nous avons réuni les gens le lundi matin à 8h. C'était difficile de faire autrement, faute de quoi il aurait été trop tard. Nous avons ensuite refait une autre réunion à laquelle j'avais invité Jean-Yves PRALON.

J'entends les remarques sur le processus. Les collègues me disent : « Ce n'est pas sur le fond, mais sur la forme ». Que nous n'ayons pas été totalement « nickel » sur la forme, à la limite, je peux le concevoir, c'est vrai, mais il y avait l'urgence de le faire pour éviter la disparition de cette manifestation. Je veux bien dire « mea culpa, nous aurions dû le faire autrement », mais le temps de réunir la commission, etc., cela allait être trop tard. Je précise que même si ce n'était pas décisionnel, j'en ai parlé deux fois en Bureau, une fois en Bureau-Débats où il n'y a pas eu de vote et au cours duquel je n'ai senti aucune opposition, et une autre fois en Bureau. Que l'on fasse des critiques sur la forme, oui. Je pense d'ailleurs avoir dit à Jean-Yves PRALON que la commission « Culture » et peut-être une autre commission devaient travailler sur le sujet. Il est prévu peut-être déjà dès cette année, mais surtout l'année prochaine, qu'il puisse y avoir des animations sur l'ensemble de l'Agglomération, pour que cela ne soit pas concentré sur la ville-centre, même si les librairies sont sur la ville-centre. Il est aussi souhaité de faire une manifestation différente, qui ne sera pas concentrée en un seul lieu qui coûte à lui seul entre 150 et 200 000 €.

Cette manifestation se tiendra sur l'esplanade, devant le marché des Beaux-Arts. Nous réutiliserons le Crédit Agricole qui mettra à disposition pour cette année l'ensemble de ses locaux. Nous utiliserons l'ensemble des libraires de la Ville, la maison Victor Hugo et peut-être l'église Notre-Dame. L'Hôtel de Clévans sera aussi mis à disposition, ainsi que le Scénacle et le Palais Granvelle pour minimiser les coûts. Le budget de cette manifestation sera de l'ordre de 300 000 €. Nous ne demanderons pas de crédits supplémentaires. La répartition des crédits sera différente, ce que nous verrons d'ailleurs en DM (décision modificative). Il y a aussi du sponsoring, plus que du mécénat, de façon importante. De grands partenaires privés m'ont donné un accord de principe, mais ils n'ont pas encore validé cela en Conseil d'Administration. Ils donneront entre 30 et 50 000 €. La Région est tout à fait d'accord pour participer aussi à cela. Nous devons travailler avec elle, avec même peut-être d'ailleurs l'ambition d'en faire un salon encore plus important au niveau de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui a la particularité de ne pas avoir de grand salon de ce type.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je peux répondre à vos questions. Je sais que cela a choqué certains d'entre vous. Si tel est le cas, ce n'était pas volontaire. Ma volonté était de ne pas laisser partir un bel événement initié par le Conseil Départemental (Général à l'époque) et de le maintenir ici avec la volonté de faire vivre cette Agglomération. Je crois que l'on parle souvent de Besançon. Certains disent même que Besançon deviendrait une sous-préfecture, mais je crois qu'il faut aussi savoir ce que l'on veut. On ne peut pas dire que Besançon doit jouer d'égal à égal, en tout cas maintenir son statut d'ex-capitale régionale et ne pas non plus vouloir avoir des opérations symboliques. Oui, sur le principe, cela a été trop vite, mais si nous n'avions pas été rapides, nous ne l'aurions pas fait et la date aurait été perdue. On me dit que nous disons « non » pour certaines choses et nous engageons des sommes importantes ici. Il ne faut pas voir les choses de cette manière, parce que si nous raisonnions comme cela, nous ne ferions plus rien. Nous pourrions supprimer dans le domaine du Sport ce que nous supprimons dans le domaine de la Culture. Je crois qu'il faut une juste répartition.

J'ai la volonté que j'ai déjà exprimée ici – et il me semblait que c'était partagé – de faire en sorte que notre Agglomération demeure une Agglomération de premier plan. Nous avons besoin de manifestations de ce type. Voilà ce que je voulais vous dire. La commission « Culturel » sera associée à la préparation de tout cela. Cette année, cela va très vite, nous sommes déjà presque au mois de juin ; il y a ensuite 2 mois de vacances et c'est le 16 septembre. Comprenez bien que nous ne pouvions pas utiliser le processus habituel. Nous avons procédé de cette manière une fois en 15 ans. Je pense avoir agi pour le bien-être de notre Agglomération, pour son rayonnement et j'en prends l'entière responsabilité. Voilà ce que je voulais vous dire. Même s'il n'y a pas de débat, je ne voulais pas que l'on dise « il ne va pas nous en parler ». Je veux en parler pour que les choses soient très claires et j'en prends moi-même la totale responsabilité. Si certains veulent intervenir, ils peuvent le faire bien volontiers.

**Mme ROBERT.-** Pourrions-nous savoir maintenant quelles ont été les clés de répartition des participations financières entre la CAGB et la Ville de Besançon ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien sûr. Cette manifestation sera pilotée par le Grand Besançon, c'est une manifestation du Grand Besançon. Si cela se passe dans la ville-centre qui fait partie du Grand Besançon, ce que l'on a tendance parfois à oublier, elle mettra à disposition ses moyens techniques, plus 50 000 €, l'Agglomération mettra, quant à elle 150 000 €, et pour le reste, ce sera du mécénat qui est en passe d'être trouvé. Il y aura également des subventions de la Région et d'un grand partenaire bancaire, dont le nom a déjà été prononcé, mais je ne veux pas le prononcer tant qu'ils n'ont pas donné leur accord. Après, chacun aura peut-être un avis là-dessus. Les économies principales sont faites sur le chapiteau. Nous ne voulons pas non plus qu'il y ait beaucoup moins d'auteurs que les autres années et j'ai conscience qu'il s'agit d'un risque. Si nous n'avions rien fait, certains diraient qu'on l'a laissée partir.

Généralement, on dit toujours que c'est moins bien que l'année précédente. Je sais que dans cette affaire, j'ai beaucoup de coups à prendre, pas grand-chose à gagner, mais je le fais, parce que je pense que nous devons le faire ici, dans notre capitale régionale qui n'en est plus tout à fait une, mais dans ma tête, pour moi, elle reste la capitale de la Franche-Comté.

Le Grand Besançon doit marquer sa place. Actuellement, en Bourgogne, ils ont la Cité de la Gastronomie ; demain, nous aurons la Cité des Savoirs, de la Connaissance et la Bibliothèque. Nous devons nous singulariser et avoir les moyens d'être reconnus, faute de quoi, à ce moment-là, oui, nous pourrions devenir une sous-préfecture. En tout cas, ce n'est pas ma volonté et ce n'est pas la ligne que je conduirai jusqu'en mars 2020 avec vous. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

**M. PARIS.-** En tant que membre de la commission « Culture », je ne vais rien vous apprendre si je vous dis que nous avons été un petit peu choqués sur la forme. Je vous le confirme. Nous aurions souhaité simplement un petit coup de téléphone à Jean-Yves PRALON qui lui-même nous aurait adressé un petit mail et l'affaire était classée. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne le coût de la manifestation pour lequel aujourd'hui nous avons une visibilité minimum. Voilà les seules remarques que je voulais faire pour vous confirmer que nous avons été un petit peu choqués par la méthode. C'est tout.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu as raison, c'est vrai. Nous en avons parlé le vendredi soir, la réunion a eu lieu le lundi matin, car il fallait aller très vite. Nous aurions effectivement pu le faire, je ne vais pas revenir avec la corde au cou. Nous aurions pu le faire, nous ne l'avons pas fait parce qu'il fallait faire très vite et nous avons fait cela pendant le week-end. Quant au coût, il est parfaitement clair : il s'élève à 300 ou 330 000 €. Nous donnerons le budget exact, tout cela étant d'une parfaite transparence. J'avais dû demander à Gabriel BAULIEU de venir à la première réunion, j'ai dû l'appeler en urgence. Nous avons dû caler la date un dimanche matin pour qu'il puisse venir le lendemain matin. La fois d'après, nous avons demandé à Jean-Yves PRALON et au service de la Ville de venir. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Sur le reste, tu as raison. Nous ne pouvons pas dire autre chose que cela.

Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

**M. CROIZIER.-** Je ne suis pas vraiment convaincu par vos explications.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si vous l'aviez été, j'aurais été très surpris.

**M. CROIZIER.-** Depuis le 17 mars dernier, nous suivons les détails de l'organisation du salon littéraire. Aujourd'hui, nous sommes le 19 mai. Je rejoins les précédents commentaires. Il n'est pas acceptable que la commission « Culture » n'ait pas été impliquée en amont, comme il n'est pas acceptable que l'événement n'ait pas été abordé au moment de notre session budgétaire. Or vous aviez des éléments à cette date. Je sais bien que Monsieur BONTEMPS, adjoint à la Culture de Besançon, n'a toujours pas trouvé l'entrée de la salle de notre commission après deux ans, mais ne me faites pas croire que vous n'êtes pas informés de l'existence de la commission « Culture » au sein de la CAGB.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je n'ai jamais dit cela.

**M. CROIZIER.-** Comment avez-vous pu considérer une seule seconde que vous n'aviez pas à soumettre le projet et son financement à notre dernière assemblée ? Sur la série d'explications que vous nous donnez ce soir, pour moi, il ne s'agit ni plus ni moins d'un passage en force. Vous avez dit que vous n'étiez pas étonné de ma position, mais je ne suis pas étonné de la vôtre non plus, parce que nous avons une raison et une vision de l'action politique différentes. Là où j'aurais cherché à convaincre et fédérer les élus ici présents et ceux du Département, je pense que vous avez voulu manœuvrer. C'était une opération politique. Là où personnellement j'aurais soigné le fond du projet, où j'aurais cherché à lui donner du sens, vous vous êtes saisi de cet événement culturel pour faire un coup politique. La preuve en est que c'est à la seule Direction Communication, directement sous votre responsabilité, que vous avez confié le dossier et c'est uniquement l'emballage qui vous intéresse. L'erreur que vous commettez est qu'aucun emballage ne donnera à cet événement sa dimension d'Agglomération, celle que nous cherchons désespérément dans vos déclarations à la presse.

J'aurais été favorable au projet si vous nous l'aviez présenté. J'aurais aimé pouvoir réfléchir en commission « Culture » à sa construction dans le cadre d'un projet culturel global et je vais vous donner quelques exemples. J'aurais aimé débattre sur :

- comment impliquer les habitants autrement qu'en les questionnant sur le libellé d'une affiche ?
- comment faire de ce salon littéraire, au-delà d'un outil de rayonnement économique, un moteur du plaisir de lire dans nos quartiers, dans nos villages, dans nos bibliothèques ?
- comment faire de ce salon un support pour l'enseignement de la littérature dans nos écoles et nos collèges ?

Ces questions n'ont pas été abordées. Je fais partie de cette génération d'élus qui ne se résout pas à rester spectateur, ni à endosser ce rôle de presse-bouton dans lequel vous nous confinez. Je suis un élu pour faire, construire, écouter, collaborer, proposer, avec les citoyens et mes collègues élus et l'exigence démocratique doit rester ici notre exigence de fond. C'est la remarque que j'avais à faire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous remercie de votre remarque et je ne suis pas surpris. Concernant la communication, je constate que cela vous a choqué ici, mais cela ne choquait pas vos amis au Conseil Départemental où c'était exactement la même chose. Il est possible d'ailleurs que mes amis là-bas l'aient dénoncé, mais ce n'est pas moi qui l'ai fait, ce sont eux. Vous auriez aimé être associé, mais vous pourrez l'être au niveau de la commission. Je crois qu'il faut que vous compreniez une chose : il fallait faire vite. Ce n'est pas moi qui fais de la politique, Monsieur CROIZIER, mais c'est vous qui en faites là-dessus. Je ne remets pas en cause la décision du Département, ils ont des impératifs. Je ne suis pas sûr que la résidence du musicien à Arc-et-Senans ait été longuement débattue auparavant dans les instances départementales, mais je considère que c'est tout à fait le droit de la Présidente ou du Vice-Président à la Culture de le faire. Toutefois, il ne faut pas me reprocher ici ce qui est fait ailleurs.

Quand vous dites que nous n'avons pas bien informé, je n'ai pas été non plus très informé de ce qu'il s'est passé au Département et je n'avais pas à l'être. Vous dites que vous voulez lancer une opération en regardant comment on peut faire dans les quartiers. Oui, nous ferons cela l'année prochaine, mais là, il fallait ne pas perdre la date. Oui, j'ai fait peut-être preuve d'un peu d'audace, excusez-moi, mais j'ai de l'ambition pour cette Agglomération. Vous êtes sans cesse en train de me reprocher de ne pas en avoir et là, au contraire, vous devriez me féliciter. Toutefois, j'arrête la polémique là-dessus et je ne veux pas me bagarrer avec vous sur ce sujet. Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

**M. FAGAUT.-** Comme vous ouvrez le débat sur ce dossier, je vais me permettre de m'exprimer un tant soit peu, puisque vous parlez aussi du Conseil Départemental.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous avez remarqué que j'ai dit que je ne polémiquais pas ?

**M. FAGAUT.-** Oui, mais vous l'avez fait en son temps, autant par les journaux qu'en Conseil Municipal, je crois m'en souvenir. C'est facile de dire que l'on ne polémiquait pas, que l'on ne critiquait pas, que l'on respectait les choix, mais il aurait fallu le faire en temps et en heure.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En tout cas, vous êtes en train de politiser le débat, ce qui n'échappe à personne.

**M. FAGAUT.-** Non, je ne politise pas le débat. Je vais simplement reprendre les choses et remettre le sujet dans son contexte budgétaire. Je ne vais pas refaire le couplet par rapport à cela, mais je voudrais simplement rappeler une chose ici, au sein de cette assemblée. Vous le savez, parce que vous avez vécu cet épisode, Madame la Présidente l'ayant dit également en assemblée départementale : lorsqu'elle vous a croisé au mois d'août 2015 et qu'elle a abordé avec vous cette manifestation des Mots Doubs pour savoir comment, dans le cadre de compétence partagée, tout naturellement, on pouvait travailler ensemble sur ce dossier et que Christine BOUQUIN a pris une fin de non-recevoir de votre part...

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est absolument faux !

**M. FAGAUT.-** Attendez, laissez-moi terminer ! Je ne vous ai pas coupé pendant que vous vous exprimiez ! Je voudrais pouvoir m'exprimer par rapport à cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous allez vous exprimer, mais si Christine BOUQUIN m'avait dit : « on va arrêter les Mots Doubs. Es-tu d'accord que l'on continue ensemble ? », j'aurais...

**M. FAGAUT.-** Je voudrais rétablir un brin de vérité par rapport à cela au sein de cette assemblée, parce qu'il n'y a pas que votre vérité qui doit être dite ici. Quand Christine BOUQUIN vous voit et vous dit : « on aimerait pouvoir travailler ensemble et voir comment on peut faire sur la manifestation des Mots Doubs avec la Ville de Besançon et l'Agglomération bisontine » et qu'elle prend une fin de non-recevoir où elle s'entend dire que les Mots Doubs est l'affaire du Département et uniquement l'affaire du Département, à partir de là, c'est un petit peu compliqué. Dans le cadre d'un contexte budgétaire très contraint, comme vous le savez, puisque vous avez même donné le chiffre du montant des chapiteaux (entre 150 et 200 000 €), il fallait voir comment on pouvait travailler ensemble. C'était aussi cela l'objectif de la Présidente à ce moment-là. On prend une fin de non-recevoir. C'est vrai que c'est compliqué dans le cadre budgétaire, il y avait des choix à opérer. Je redis ici que la collectivité départementale n'a pas vocation à être maître d'œuvre et maître d'ouvrage d'une manifestation de cette envergure, mais elle a vocation à accompagner ce genre de manifestation.

Ensuite, vous l'avez dit vous-même. Ne recommettez pas les mêmes erreurs que celles que le Département a pu commettre à un moment donné. Je fais partie de la commission « Culture » à l'Agglomération. Avec tout le respect que j'ai pour le Directeur du service Communication qui est venu nous présenter le projet, j'ai été désolé pour Madame DUFAYRE, Chef du service Culture à l'Agglomération, qu'elle ne pilote pas ce projet. Je ferme la parenthèse. Cela a été un choix de votre part.

Vous venez de dire à l'instant que vous auriez aimé être informé, mais vous refusiez vous-même de participer à cet événement qui est une manifestation, quoi que l'on en dise, bisontine. Je suis ravi, à titre personnel, que la Ville de Besançon reprenne à son compte...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le Grand Besançon !

**M. FAGAUT.-** La Ville de Besançon !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le Grand Besançon !

**M. FAGAUT.-** La Ville de Besançon reprenne à son compte cette manifestation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le Grand Besançon !

**M. FAGAUT.-** Le Grand Besançon, si vous le souhaitez, mais c'est la Ville de Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Même dans les termes et les détails, vous voulez polémiquer ! Il n'y a que cela qui vous intéresse !

**M. FAGAUT.-** Néanmoins, je suis ravi que la Ville et le Grand Besançon reprennent cette manifestation à leur compte. Vous vouliez faire du buzz politique, vous l'avez fait. Vous êtes dans votre droit et je respecte votre choix, même si je ne cautionne pas la forme ni le fond du fonctionnement. Quand vous faites allusion à la résidence d'artiste de Jordi SAVALL à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, ce n'est quand même pas à vous que je vais apprendre que cette Saline Royale est un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) avec un Directeur, dans lequel siège la Ville de Besançon, si je ne m'abuse. Ce n'est donc pas la Présidente du Département qui elle seule décide. Un Directeur avec un projet culturel porte le projet scientifique de la saline qui est un EPCC, dans lequel siègent plusieurs collectivités. Ne mélangez pas tout, ne renvoyez pas la faute. Si vous ne voulez pas polémiquer, je ne polémiquerai pas ce soir non plus. Je voulais simplement rétablir un brin de vérité par rapport à tout cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'observe que vous êtes d'accord sur le fond et j'observe que lorsque l'on communique sur Jordi SAVALL, c'est bien la Présidente du Département que l'on voit, ce qui est normal et elle a bien raison de le faire. Cela dit, quand on entend la nature de vos interventions, on voit très bien que vous voulez mener une opération politique. Faites-le ! Je souhaite simplement que cette manifestation aille jusqu'au bout et qu'elle se passe très bien. Tout le monde y a intérêt. Ensuite, vous voulez que l'on mette la forme sur tout. Commencez déjà par balayer devant votre porte ! Vous n'avez pas de leçons à recevoir et je n'ai pas non plus à en recevoir de vous ! Certainement pas !

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. ACARD.-** Au Front National, nous sommes pour une agglomération apaisée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Jusque-là, je suis d'accord avec vous.

**M. ACARD.-** La méthode a choqué, certes. Dont acte ! Le Président s'est excusé, je pense que les élus lui ont pardonné. Cela peut arriver. J'attends bien sûr de voir le résultat de ce que sera ce salon et j'aurai plaisir à y aller. Je l'ai dit en commission « Culture » à la Ville et je le redis ici pour que ce soit bien clair : je pense que c'est une bonne chose que le Grand Besançon reprenne cet événement, que la Ville de Besançon l'accueille. Vous constaterez que l'intérêt général prime et j'espère que ce sera l'occasion qu'il prime sur d'autres sujets ce soir. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Au moins sur ce point, je ne peux qu'être d'accord avec vous, mais cela s'arrête à ce niveau-là et vous l'avez bien compris. Si plus personne ne demande la parole, nous allons continuer, mais je tenais à faire cette mise au point.

**M. FELT.-** Je vous rappelle que le 4 décembre 2015, avec Territoire 25, nous avons signé une concession d'aménagement qui comportait une première phase consistant en la poursuite et la terminaison d'études. Lors du dernier Conseil Communautaire, nous avons acté le dossier modificatif de réalisation de la ZAC des Marnières et nous avons validé un certain nombre de consultations et de conventions. Par ce premier avenant - et il y en aura bien d'autres par la suite, bien évidemment - il s'agit d'acter la fin de la phase I, donc la fin des études préopérationnelles, d'enclencher la phase 2 dite « phase opérationnelle » et d'intégrer dans ce premier avenant les premières modifications qui ont vu le jour et pour lesquelles il est nécessaire de signaler une augmentation de la participation d'équilibre de la Communauté d'Agglomération de 25 207 € dans le budget global. Pourquoi cette augmentation de 25 207 €? Parce que nous avons eu des frais supplémentaires dus à l'augmentation du bilan d'aménagement suite à des travaux pour 270 000 €, mais ces 270 000 € ont été atténués par une optimisation des recettes. Nous arrivons ainsi à ce chiffre d'augmentation de participation de 25 207 €

Pour le 1<sup>er</sup> avenant, il s'agit de :

- vous prononcer sur l'engagement de la phase opérationnelle,
- vous prononcer sur l'augmentation de 25 207 € pour ce nouveau bilan,
- approuver le projet d'avenant n°1,
- autoriser Monsieur le Président à signer les actes subséquents.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Marcel. Cette affaire est longue, comme je le dis à chaque fois, mais elle avance. Elle avance doucement, mais sûrement. Y a-t-il des remarques ?

**Mme VIGNOT.-** Je voudrais revenir sur ce dossier. Nous avons signalé que nous demandions toute la vigilance nécessaire sur l'importance environnementale de ces secteurs. Nous avons dit que nous souhaitions qu'il y ait un retour sur les questions de la ressource en eau et de l'étalement en matière de terres agricoles.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sauf qu'il n'y a plus beaucoup de terres agricoles aux Marnières.

**Mme VIGNOT.-** Il y a des prairies encore très intéressantes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, je veux bien, mais il ne reste pas beaucoup de terres agricoles là-bas.

**M. FELT.-** J'ai vérifié sur ce sujet et Françoise PRESSE est allée voir Stéphane BAUDIN, ou en tout cas les services, pour s'assurer de la faisabilité, mais je vais peut-être lui laisser la parole pour qu'elle expose ce qui a été dit.

**Mme PRESSE.-** J'ai contacté récemment les services sur cette question d'imperméabilisation des terrains et d'inondation possible des voiries. Je me suis fait remettre les documents concernant les études, mais j'ai surtout éveillé les services et je leur ai indiqué d'être vigilants sur la suite et le contrôle des opérations. Je dois dire qu'à ce jour, autant les études ont été menées, autant une évaluation des travaux et de toute la partie évaluation de l'hydrologie n'est pas vraiment prévue. J'ai donc demandé à ce que ce soit fait. Il y aura un suivi de ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Tu as donc été entendue. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions.



**M. LE PRÉSIDENT.-** Certains élus ne votent pas. Je ne le dis pas à chaque fois, mais ils sont indiqués sur vos rapports.

**M. SCHAUSS.-** Le présent rapport a pour objet de présenter la composition définitive du capital de la SEM (Société d'Économie Mixte) Aktya après clôture de la procédure d'augmentation de capital et de faire approuver la signature du pacte d'actionnaires d'Aktya. En 2015, le Conseil Communautaire avait approuvé le principe et les modalités d'une augmentation de capital. Dans le rapport, vous avez un tableau précisant les participations de chacun des membres au capital. Parallèlement à cette démarche d'augmentation de capital, les actionnaires d'Aktya ont souhaité renforcer leur lien par la signature d'un pacte d'actionnaires. Ce pacte, en complément des dispositions statutaires, leur permet de fixer leurs objectifs communs sur la base d'un plan d'affaires et d'un suivi stratégique et de formaliser leurs engagements respectifs. Chaque actionnaire s'engage à respecter ces dispositions au sein de la société Aktya et à se comporter comme un partenaire loyal et de bonne foi.

Les membres du Conseil sont invités à :

- prendre acte de la composition définitive,
- autoriser Gabriel BAULIEU à signer le pacte d'actionnaires.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 13 oppositions. C'est adopté.

**M. BLESSEMILLE.-** S'agissant du soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence, le projet Con-Pro-Mi a été mis sur les rails le 21 décembre 2009 à l'occasion d'une réunion de notre Conseil qui a décidé d'affecter une somme de 25 000 € au projet.

De quoi s'agit-il ? Il y a une définition dans le rapport au paragraphe 2, mais elle est un petit peu compliquée. D'une façon un peu plus modeste, il s'agit plutôt de la mise en place d'outils adaptés tout au long d'un processus de fabrication. Ces outils ont pour but de réduire les coûts et d'améliorer les rendements. Outre les acteurs industriels impliqués comme le sont LASER CHEVAL et MICRO INJECTION PLASTICS, nous trouvons aussi des partenaires académiques comme l'ENSM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) et FEMTO-ST (Franche-Comté Électronique, Mécanique, Thermique et Optique - Sciences et Technologies). Le coût du programme estimé à 813 894 € est financé par des fonds européens. À ce titre, un audit a été réalisé en 2014 avec un constat de retard dans la réalisation. C'est la raison pour laquelle une nouvelle convention vous est proposée pour solder l'opération dont le montant est de 12 500 €

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

**M. SCHAUSS.-** Ce rapport porte sur l'attribution d'une aide au loyer du Grand Besançon de 32 175 € à BGE (ensemble pour aGir et Entreprendre) via la SEM d'Immobilier d'Entreprise du Grand Besançon Aktya au titre du Fonds d'Intervention Économique (FIE). Ce projet d'un Centre d'Affaires de Quartier s'inscrit dans la stratégie de développement économique du contrat de Ville et plus particulièrement de soutien à l'entrepreneuriat et aux entrepreneurs ainsi qu'au développement d'une économie de proximité. L'idée est de créer un pôle d'excellence numérique d'intérêt régional sur ce quartier. Il est donc porté par BGE, structure spécialisée dans l'accompagnement à la création d'entreprises. Dans ce cadre, BGE proposera :

- des bureaux « clés en main »,
- un espace de travail partagé,
- des salles de réunion,
- des services aux entrepreneurs.

L'enjeu est de donner une nouvelle image au quartier de Planoise. Ce centre se situe dans les locaux « ex-douanes » situés au 10, rue Picasso. BGE sollicite une aide au loyer dans le cadre du dispositif FIE. Le projet global représente 107 250 €. Une aide de 32 175 € est proposée. Elle sera directement versée à Aktya qui s'engage à en faire bénéficier BGE sous forme d'un loyer réduit.

Le Conseil est appelé à :

- attribuer à BGE via Aktya 32 175 € sous réserve du maintien sur site pendant 3 ans de l'activité,
- m'autoriser à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

#### Rapport n°3.5 - FIE - Aide à la société THIERY ELEC

**M. BLESSEMILLE.-** Il s'agit du fonds d'intervention économique au titre de l'aménagement pour la société THIERY ELEC. Spécialisée dans les travaux électriques haute et basse tension pour le compte d'ERDF et pour des entreprises privées, elle est installée actuellement au Val de Roulans et a besoin de se développer. Elle est composée de 6 CDI et prévoit à terme l'embauche de 3 personnes. Le projet consiste en la construction de 600 m<sup>2</sup> de locaux dans la zone d'activité de Pouilley-les-Vignes pour un montant d'opération de 484 654 € HT. Sur la base de nos critères, l'entreprise peut prétendre à une subvention de 24 232 € que je vous propose de leur accorder.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

#### Rapport n°3.6 - FIE - Aide au loyer - ALCYM

**M. SCHAUSS.-** Créée en 2009, la société ALCYM est une entreprise qui fournit des prestations de recherche et développement dans les secteurs des automates de biologie, des dispositifs médicaux et des dispositifs Green-Tech. ALCYM a un potentiel de développement important. Pour y faire face, la société installée actuellement à Bouclans souhaite transférer son siège social à Saône dans des locaux plus adaptés à son activité. Elle sollicite une aide au loyer dans le cadre du dispositif FIE. Le projet global représente une enveloppe de 58 725 € et il est proposé d'accorder une aide de 17 617,50 € au titre du régime « De Minimis », conformément aux dispositions du règlement européen.

Les membres du Conseil sont invités à attribuer 17 617,50 € à ALCYM via Aktya. C'est le même montage que pour le rapport 3.4.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Toujours les mêmes ne prennent pas part au vote. Je ne le dis plus, mais c'est noté sur les rapports. Je vous dis cela surtout pour vous éviter des soucis avec la justice. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

#### Rapport n°3.7 - FIE - Aide à la société FROMAGERIE DU PRÉ VERDOT

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ils font du très bon beurre, de la très bonne crème et du très bon fromage blanc.

**M. BLESSEMILLE.-** Il s'agit d'une aide du FIE au titre de l'aménagement pour cette fromagerie actuellement implantée à Champagny. Pour assurer sa croissance, cette entreprise a besoin d'une surface de 600 m<sup>2</sup> afin de satisfaire la demande locale et la moyenne distribution. Le site retenu est situé sur la ZA de Pouilley-les-Vignes.

Actuellement, l'entreprise compte 3 salariés et 2 apprentis. À terme, 2 nouvelles embauches compléteront le dispositif. Le projet représente une enveloppe de 707 000 € et l'aide possible au titre du FIE est d'un montant de 35 350 €, ce que je vous propose d'accorder à cette entreprise.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est une bonne chose. C'est du développement durable, un circuit très court. Il y en a d'autres d'ailleurs. C'est un grand succès des marchés paysans autour de l'Agglomération que nous avons contribué à mettre en place, qui se développent bien. Il en existe plusieurs sur le Grand Besançon où cela se passe très bien.

Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

#### Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Étude « Diagnostic du territoire » préalable à la prise de compétence GEMAPI -  
Modification du plan de financement et demande de subvention  
à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

**M. HUOT.-** Il y a eu un diagnostic préalable à la compétence engagé pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI). Le 18 février dernier, le Conseil de Communauté a validé le plan de financement de l'étude de diagnostic du territoire pour identifier les actions mises en œuvre et les différents gestionnaires et déterminer les investissements nécessaires à l'exercice de la compétence. Cette compétence n'étant pas dans le Grand Besançon aujourd'hui, elle sera transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce diagnostic technique doit être complété par une étude juridique sur la structuration, sur les modalités d'exercice de la compétence et sur les éléments financiers. Il s'agit de savoir dans quelles conditions cette compétence GEMAPI sera exercée. L'étude du diagnostic et l'étude juridique peuvent être subventionnées par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %. Ces points ont évolué par rapport à la délibération prise le 18 février 2016.

Le Conseil est invité à :

- prendre connaissance du nouveau budget prévisionnel et du plan de financement, le montant étant de 78 000 €, la subvention de l'Agence de l'Eau étant à 80 %, soit 62 400 € et les fonds propres de 15 600 €
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les aides financières disponibles, à leur meilleur taux, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Daniel. Y a-t-il des remarques ?

**M. FAGAUT.-** Par rapport à ce point 4.1, je voudrais intervenir concernant le Syndicat Mixte du Marais de Saône. Comme vous le savez, ce nouveau cadre législatif va avoir une incidence forte qui pourrait éventuellement conduire à la dissolution de ce Syndicat, la CAGB pouvant remplacer les différentes communes membres de ce Syndicat à compter de 2018. Je vous ai écrit il y a déjà un petit moment pour que nous puissions échanger et travailler avec vous sur ce dossier, puisqu'il y a 2,5 ETP (équivalents temps plein) sur le Syndicat Mixte du Marais de Saône. Je crois que nous devons anticiper très rapidement cette évolution. Les 2,5 permanents sont inquiets par rapport à cette loi GEMAPI. J'aimerais que nous puissions avancer et surtout avoir une réponse au courrier que je vous ai adressé il y a déjà un petit moment. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'ai reçu ce courrier et Françoise PRESSE va vous répondre. Une lettre est partie. J'ai demandé à ce que Françoise PRESSE vous rencontre et que vous puissiez en parler avec elle. S'il le faut, je finaliserai cela avec la Présidente. De toute façon, nous devons vérifier parce que ce n'est pas encore très clair pour nous. Nous verrons, mais dans un premier temps, j'ai reçu votre lettre que vous avez envoyée il y a une quinzaine de jours. Françoise vous précisera tout cela. Je n'ai pas la certitude que le Département sera obligé de se retirer.

**Mme PRESSE.-** Le courrier de réponse est à la validation dans les services, vous allez le recevoir. Nous discuterons sereinement de l'avenir du Marais de Saône avec les éléments que nous avons, qui ne sont pas forcément ceux que vous avez et qui peuvent être contradictoires. Nous verrons à l'issue de cette réunion les décisions à prendre. Apparemment, ce n'est peut-être pas une très bonne idée, compte tenu des financements que vous avez, et en particulier des financements ENS fléchés sur ce Marais de Saône, de vouloir vous dégager de vos responsabilités par rapport à ce territoire. Toutefois, nous en discuterons sereinement avec des éléments juridiques pour voir la meilleure solution à adopter concernant l'avenir de ce Marais.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je me souviens bien qu'au Département nous avons mis en place ces taxes sur les espaces naturels et sensibles, sous la présidence de Georges GUILLOT. Des sommes importantes sont consacrées à cela. Il faudra voir. Il est possible que vous puissiez transférer à la CAGB ces taxes départementales sur les espaces naturels et sensibles. Or ces taxes sont justement destinées à préserver ces espaces. Si vous n'en aviez plus la gestion, nous ne comprendrions pas – ou mal – que vous ne puissiez plus en avoir la gestion et les charges et que vous vouliez garder les recettes. Pourquoi pas ? Nous devons en discuter. Nous n'allons pas faire le débat ici ce soir. J'ai conscience que le Marais de Saône est très important globalement pour l'Agglomération, et même encore plus globalement pour la Ville de Besançon en matière d'approvisionnement en eau. Ensuite, nous regarderons.

Les éléments que l'on m'a donnés en première lecture sont beaucoup moins catégoriques que ceux dont vous faites état, mais nous regarderons d'un point de vue juridique. Je pense que si le Département veut nous reverser la taxe départementale sur les espaces naturels et sensibles, taxe très importante et qui doit servir à cela, pourquoi pas ? Toutefois, nous devons en discuter. Françoise va voir cela, mais je vous recevrai avec plaisir et j'en parlerai aussi avec la Présidente, puisqu'il s'agit d'un sujet sensible auquel elle est particulièrement attachée. Avez-vous d'autres remarques ?

**M. FAGAUT.-** Je voudrais corriger un petit peu ce qui vient d'être dit. Le courrier que je vous ai écrit en tant que Président du Syndicat Mixte du Marais de Saône ne fait en aucun cas état d'un retrait du Département. Vous insinuez qu'il est écrit dans le courrier que le Département se retirait. Or je n'ai jamais écrit cela dans le courrier. J'ai simplement parlé de la loi GEMAPI. Je voulais rétablir un petit peu la vérité aussi, parce que cela n'a pas été écrit comme cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'accord. En tout cas, nous allons regarder de très près, mais je voudrais simplement vous dire quel était l'intérêt que nous portions au Marais de Saône. C'est pour cela que dans notre précédent mandat, le soutien de la Ville de Besançon au Syndicat Mixte du Marais de Saône faisait souvent l'objet de polémiques. J'ai d'ailleurs remarqué que ce type de polémiques avait disparu comme par enchantement depuis quelque temps.

**M. LIME.-** Françoise pilote très bien ce dossier, il n'y a donc aucun problème. J'avais attiré l'attention, et tout le monde est bien sensible par rapport à cela, sur les conséquences financières de la loi GEMAPI, parce que quand on parle de transfert de compétence, c'est un peu compliqué. D'habitude, lorsqu'il y a un transfert de compétence, il y a assez souvent un transfert de financement. Je rappelle les inquiétudes qu'il peut y avoir par rapport à cela. Assez rapidement, nous devons avoir des éléments chiffrés pour voir la conséquence financière sur nos contribuables.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous n'avons pas encore d'éléments, mais quelques très vagues approximations nous donnent plutôt des frissons dans le dos.

**M. LIME.-** Nous sommes assez d'accord et j'ai attiré l'attention dès le départ là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela nous fait plutôt frissonner, parce que nous ne parlons pas en dizaines de milliers d'euros, mais plutôt en millions d'euros ; d'autant plus que désormais, les normes sont de plus en plus sévères. À partir du moment où ceux qui font les normes ne sont pas ceux qui paient les adaptations, on peut être assez inquiet.

Par rapport à cela, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Évolution des critères d'éligibilité des projets

**Mme PRESSE.-** Il s'agit de l'évolution des critères d'éligibilité des projets, en particulier de l'axe 4 concernant 15 communes et des associations. Vous avez le détail de l'évolution des critères en page 43. Concernant cet axe 4, principalement, pour les terrains qui peuvent être concernés pour le foncier concerné, les associations ou les communes doivent avoir un contrat de longue durée avec le porteur de projet, s'il s'agit de parcelles privées.

Ensuite, pour le taux de participation, ce sont :

- pour les études : 50 %,
- pour les travaux : 25, 33 ou 40 % en fonction du critère de richesse.

Le plafond de subvention est de 60 000 € comme actuellement. Pour les associations, comme il n'y a pas de critère de richesse, ce sont 33 % pour les travaux.

Vous avez ensuite des précisions concernant les autres axes, en particulier ce qui est pris en compte pour les études et pour les travaux. Concernant les modalités de subventionnement, le plafond est de 60 000 €. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, les projets inférieurs à 500 € ne seront pas retenus, parce que nous avons de nombreux petits dossiers qui demandent beaucoup de travail. Cela a été proposé par plusieurs commissaires de la Commission et nous l'avons adopté. Nous avons donc mis la barre à 500 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Certains collègues sont intervenus. Ils m'ont alerté, ainsi que Gabriel BAULIEU, sur l'intérêt de ce fonds. C'est pour cela que nous avons demandé à la commission de regarder pour une augmentation de ce fonds, mais je ne sais pas où cela en est.

**M. PRESSE.-** Oui, nous avons une demande en DMI de 50 000 € qui est en cours.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, mais nous verrons ; et quand nous disons « nous verrons », cela ne veut pas dire forcément que cela baisse. Nous verrons, parce que de nombreux collègues nous ont dit qu'il y avait un vrai intérêt et que cela permettait d'engager des opérations qu'ils ne feraient pas sans ce fonds. Je crois que j'avais précisé en Bureau que nous devons regarder, mais pour l'instant, cela doit passer en commission, la somme n'étant pas encore arrêtée. Nous devons regarder cela favorablement. S'il n'y a ni opposition ni abstention, nous pouvons passer au point suivant.

Rapport n°4.3 - Fonds « Centres de village » -  
Attribution de subventions aux communes de Montfaucon et Morre

**Mme PRESSE.-** Pour Montfaucon, cela concerne la sécurisation d'itinéraires piétons. Vous avez les détails, à savoir :

- pour les études, l'assiette éligible est de 4 347 €, avec un taux à 50 %,
- pour les travaux, 40 420 € avec un taux de 25 %.

Soit un total de 12 278 € pour la commune de Montfaucon.

Pour Morre, il s'agit de l'aménagement d'un verger municipal. C'est un petit projet avec des travaux à hauteur de 481 € subventionnés à 25 %, soit 120,41 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

## Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

### Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon

**M. STEPOURJINE.-** Je suis en page 49 du rapport. Je vous rappelle que nous avons 3 dispositifs d'aide, à savoir :

- pour les propriétaires occupants avec des ressources très modestes,
- pour les propriétaires occupants avec des ressources moyennes,
- pour les propriétaires bailleurs.

Nous vous proposons d'harmoniser les règles d'octroi des subventions et surtout d'actualiser les plafonds de ressources.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des remarques ?

**M. GONON.-** Avant que nous n'entrions dans le détail des mesures proposées par les rapports de la commission n°05, j'aimerais revenir quelques instants sur une des composantes principales du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2013-2019 qui continue de me préoccuper. Ce PLH prévoyait la réalisation de 1 100 logements / an, publics et privés, pour le Grand Besançon. Lors de la discussion de ce PLH en commission, notamment sous la noble présidence de Robert STEPOURJINE, j'avais donné des chiffres, notamment des statistiques sur les 10 dernières années précédant l'adoption de ce PLH. Ils indiquaient, notamment pour la Ville de Besançon par exemple, une capacité d'absorption de l'ordre de 450 logements privés sur la Ville, loin des 700 à 800 envisagés par ce plan. Ces chiffres résultaient à l'époque de consultations que j'avais faites auprès des principaux services immobiliers et des banques de la place et qui sont, je le rappelle, une moyenne annuelle sur les 10 dernières années. Je pense que c'est donc une statistique extrêmement fiable. Cette remarque n'avait pas été prise en compte et nous avons adopté un plan sur une hypothèse haute qui aujourd'hui s'avère complètement fautive, bien entendu.

Dès la 2<sup>e</sup> année de ce plan, dès 2014, le marché bisontin avait absorbé en tout et pour tout 170 unités sur les 600 ou 700 prévues. Le gap est de l'ordre de 3 à 4, donc un rapport de 3 à 4 en notre défaveur. À ce jour, le marché n'a toujours pas retrouvé les chiffres d'avant 2014. Autant dire que ce plan bâti sur des chiffres erronés doit être, à mon avis aujourd'hui, revu de fond en comble pour tenir compte d'une réalité complètement différente du marché. Je vous demande, Monsieur le Président, d'en décider la révision. Pourquoi cette révision est-elle importante ? Parce que de ces chiffres, la CAGB en a déduit des politiques impliquant que nous mobilisions des millions d'euros dans des directions pouvant ou risquant aujourd'hui d'être complètement erronées. Il est important de le réviser car nos collectivités se basent sur ce plan pour investir dans le foncier, aménager des zones, inciter des promoteurs à construire, etc. Les 2 études que vous nous avez présentées au Conseil Municipal de Besançon la semaine dernière n'ont fait que confirmer que cette barre des 450 ou 500 logements était le vrai chiffre, notamment pour la ville-centre.

Le second argument que je voudrais vous présenter en faveur d'une révision de ce PLH concerne l'évolution même du rôle attribué à ces Plans Locaux d'Habitat. Doivent-ils être de simples déclinaisons d'objectifs nationaux, notamment de programmes de construction de logements sociaux, ou au contraire, doivent-ils être un instrument du développement et de l'attractivité ? C'est sur le mot « attractivité » que je voudrais intervenir. Vous avez dans Localtis cette semaine, une étude présentée à la suite de la demande de l'Association des Communautés de France, de la Caisse des Dépôts et de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) qui confirme qu'aujourd'hui, un PLH n'est pas un outil statistique de simple répartition des aides à la pierre, mais bien un outil de développement de l'attractivité du territoire. Or le PLH 2013-2019, me semble-t-il, n'est pas conforme à cette nouvelle vision des choses.

Un troisième argument milite en faveur d'une révision. Il s'agit bien sûr de l'impact de la réforme territoriale. Je sais que ce mot n'est pas bien en odeur de sainteté aujourd'hui, mais devons-nous continuer sur un plan qui va encore durer 4 ans, sans prendre en compte les conséquences de la réforme territoriale, décisions déjà prises par l'État, qui seront prises par la nouvelle institution régionale et bien entendu, par l'arrivée de nouvelles communes dans le périmètre de l'actuelle CAGB ?

Concernant le quatrième et dernier argument, nous travaillons dans notre institution sur la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement de la population). Tous les enseignements que nous en tirons démontrent à l'évidence que la dimension de logement de cette loi ne pourra pas être ignorée par toutes les autres collectivités, y compris par l'autorité organisatrice du logement public et du logement privé sur notre territoire.

Voilà 4 arguments que je voulais proposer ce soir à votre réflexion, qui militent en faveur de cette révision. Je vous remercie, Monsieur le Président, de les écouter avec bienveillance.

**M. LE PRÉSIDENT.**- En tout cas, je les ai écoutés.

**M. STEPOURJINE.**- Philippe, je vais te rassurer. Il est prévu qu'à mi-parcours, c'est-à-dire dès l'année prochaine, nous regardions avec attention les évolutions du PLH. Nous l'avons prévu, mais c'est aussi prévu par la loi. Donc, nous le ferons. Par rapport à tes remarques, au niveau du logement privé, il est vrai que ces années dernières, il y a eu, comme un peu partout, malheureusement, des baisses sensibles de la construction. Néanmoins, par rapport au logement locatif public, souviens-toi, nous avons mis à l'époque 170 logements locatifs par an, ce que nous avons atteint largement ces années dernières et cette année, nous allons même les dépasser, puisque nous avons le chiffre de 213 logements locatifs publics. C'est un secteur qu'il ne faut pas non plus ignorer et qui marche bien aujourd'hui. Ceci dit, je pense qu'une certaine reprise est faite.

Je constate des opérations sur des villages et j'en connais un particulièrement où il y a une opération de 80 logements en cours. Je peux t'assurer que l'opérateur ne se serait pas lancé dans une telle opération sur 4,5 hectares s'il n'y avait pas un marché derrière. Toutefois, Philippe, tu as raison. Nous allons reprendre les études de notre PLH pour le faire évoluer à mi-parcours, au cours de l'année 2017.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Tout cela a bien été prévu. Par contre, sur les chiffres, quand vous parlez de 450 ou 500, ce sont les chiffres pour Besançon qu'il ne faut pas confondre avec l'autre chiffre du PLH concernant l'ensemble de l'Agglo. Il me semble que sur l'ensemble de l'Agglo, nous devons avoir des chiffres similaires. Toutefois, Robert l'a très bien dit, c'était prévu, mais nous allons regarder. Quand vous parlez de la société qui doit s'adapter au vieillissement, c'est évident. C'était déjà vrai il y a quelques années et c'est de plus en plus vrai. Peut-être même devons-nous modifier un certain nombre de critères d'attribution pour prendre en compte cette donnée nouvelle qui va tous nous concerner en tant qu'élus et nous le savons très bien. C'était prévu. Je ne vais pas dire que c'était une bonne question, mais cela a permis à Robert de vous dire que c'était prévu. Cela se fera. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

<p>Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'accèsion à la propriété dans le parc privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon</p>
--

**M. STEPOURJINE.**- Vous avez quelques modifications concernant nos interventions pour l'accèsion sociale à la propriété. Après 2 années de fonctionnement du dispositif, nous vous proposons deux évolutions importantes, à savoir :

- 1<sup>er</sup> principe : pas de participation obligatoire de la commune d'accueil ; des remarques nous ayant été faites, nous en tiendrons compte,
- 2<sup>e</sup> principe : une association des établissements bancaires, comme dans un premier temps le Crédit Foncier, avec le « Foncier Plus ». C'est une faculté pour les ménages qui le souhaitent d'utiliser la subvention de la Communauté d'Agglomération (5 500 ou 6 000 € en fonction de la taille du ménage) en diminution de l'échéance mensuelle du prêt principal octroyé par le Crédit Foncier par affectation d'une fraction de la subvention pendant 5 ans.

Une convention avec le Crédit Foncier vous sera présentée au Bureau du 9 juin prochain. Encore hier soir en commission, nous avons bien dit que si d'autres banques veulent se joindre à ce dispositif, elles seront accueillies.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Mamirolle et Besançon

**M. TAILLARD.-** Il s'agit ici de labelliser deux projets :

- d'une part un projet sur la commune de Mamirolle avec la société MAISONS CONTOZ pour la construction d'une maison individuelle,
- d'autre part un projet sur Besançon avec la société NEOLIA pour la vente en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 13 logements situés à Planoise dans le cadre de l'opération « Les Vergers de Cologne ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Fabrice. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.4 - Programme d'Actions Territorial 2016 - Gestion des aides de l'Anah

**M. STEPOURJINE.-** Nous voyons cela tous les ans. Dans le cadre de notre délégation des aides à la pierre, nous devons chaque année adapter notre programme d'action d'aide à l'habitat privé en fonction des nouvelles évolutions réglementaires de l'Anah (Agence nationale de l'Habitat).

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser à Robert STEPOURJINE ? Non. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.5 - Avenants pour l'année 2016 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre

**M. STEPOURJINE.-** Cet avenant annuel définit les attributions de l'État (habitat public et habitat privé), ainsi que les objectifs fixés à la Communauté d'Agglomération. Le dernier Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui a eu lieu à Dijon a ainsi attribué à la Communauté d'Agglomération une aide de 313 706 € pour réaliser 214 logements locatifs publics et une aide de 968 954 € pour l'ensemble des objectifs du logement privé. Nous constatons une augmentation de l'aide au logement public, puisque nous passons de 3 750 € par PLAI à 6 382 € aujourd'hui, ce qui est un effet de la nouvelle région. Nous constatons une diminution sensible de l'aide Anah de plus de 400 000 €, mais une nouvelle enveloppe régionale devrait être prochainement répartie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.



Rapport n° 5.6 - Subvention complémentaire pour la maison relais située chemin de l'Espérance quartier Saint-Claude à Besançon - Opération de GBH (PRU de Planoise)

**M. TAILLARD.**- Il s'agit d'attribuer une subvention complémentaire à Grand Besançon Habitat (GBH) de 33 000 € au titre de la surcharge foncière pour l'opération de reconstruction d'une maison relais de 25 studios situés chemin de l'Espérance à Besançon. Cette opération représente une reconstitution de l'offre du Forum démoli dans le cadre du PRU (Programme de Rénovation Urbaine) de Planoise. Le montant total des subventions, qui sera octroyé par la Communauté d'Agglomération pour cette opération, de 170 788 € représente un peu plus de 6 % du coût de l'opération arrêtée à 2 715 472 €

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**Commission n°06 : Aménagement et coopérations**

Rapport n°6.1 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - Avis de la CAGB sur le projet d'extension du périmètre communautaire défini par arrêté préfectoral du 14 avril 2016

**Mme DONEY.**- Le Conseil de ce soir doit rendre un avis sur le schéma arrêté par le Préfet. Pour rappel, nous avons déjà rendu un avis favorable sur le projet de périmètre lors de la séance du 17 décembre 2015. Nous avons d'ailleurs donné un avis favorable avec 5 réserves, dont 4 ont été prises en compte par le retrait du schéma des fusions et dissolutions de syndicats qui étaient proposées. Cela a donc été retiré, nous avons bien été entendus. Vous avez le détail des fusions et dissolutions retirées au bas de la page 76. La 5<sup>e</sup> réserve concernant la fragilisation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) n'a pas encore été prise en compte. Dans l'avis que nous rendons ce soir, il est proposé de reprendre ce point de vigilance. Le projet de SDCI portait l'Agglomération à 72 communes, soit 14 communes supplémentaires, en fin d'année 2015. Le schéma tel qu'il est arrêté en mars 2016 porte à 72 communes, soit 15 communes supplémentaires en tenant compte de la fusion d'Osselle-Routelle et de l'intégration de Palise, soit un total de 192 042 habitants. Nous proposons un avis favorable avec simplement un point de vigilance concernant la fragilisation du SCoT.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Très bien. Comme je vous l'ai dit précédemment, il y aura très bientôt une fusion du côté de Vaire. Nous diminuerons ainsi d'une commune. D'autres projets sont en cours dans l'Agglomération, comme vous le savez. Y a-t-il des remarques ?

**M. PARIS.**- Un des objectifs de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est d'assurer une cohérence spatiale. Après de nombreuses réunions, 15 nouvelles communes devraient théoriquement rejoindre la CAGB au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Une commune, qui à mon sens remplit toutes ces conditions, s'est vu fermer la porte de la CAGB. Je veux parler de la commune de Villers-Buzon. Cette commune est actuellement limitrophe de 3 communes qui appartiennent à la CAGB, à savoir Vaux-les-Prés, Chemaudin, Mazerolles-le-Salin et elle est même limitrophe de Pouilley-Français qui rejoindra la CAGB le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un autre critère concernait les bassins de vie. Villers-Buzon est à 10 km de Besançon. La majorité des habitants de Villers-Buzon vont bien évidemment travailler sur Besançon. La décision qui a été (ou qui va être) prise risque d'engendrer un dommage collatéral avec la remise en cause de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) qui fonctionne actuellement avec les communes de Vaux-les-Prés, Mazerolles-le-Salin, Villers-Buzon et Pouilley-Français. Aujourd'hui, ma question est simple : quelles sont les véritables raisons qui font que la commune de Villers-Buzon n'a pas été acceptée au sein de la CAGB, alors que d'autres communes beaucoup plus lointaines l'ont été ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour être très clair, je crois que la commune de Villers-Buzon n'a pas été très claire au début, puisque sa position a évolué 2 ou 3 fois. Ils étaient favorables, puis ils ne l'étaient plus et ils le sont à nouveau. Cela a donc été très compliqué. Une décision a été prise, de même que concernant d'autres communes. De plus, il peut par exemple y avoir une fusion avec ta commune, pourquoi pas ? Ce qui pourrait régler le problème. À un moment donné, il a fallu arrêter ce schéma et nous n'allons pas le remettre en cause aujourd'hui. Il a été longuement débattu lors de 3 ou 4 réunions, pendant des heures de discussion. Je redis encore que je me félicite que tant de communes veulent nous rejoindre. Nous ne sommes donc pas si mauvais que cela.

Ceci dit, je n'ai pas une opposition personnelle contre la commune de Villers-Buzon. Je connais très bien cette commune, on y faisait d'ailleurs du très bon beurre dans le temps, une petite laiterie faisait un beurre extraordinaire. C'est une belle petite commune, mais au départ, il y a eu des allers-retours, ce qui fait que cela a troublé le message. Cela a été discuté en Commission Départementale et on a dit que d'autres communes n'ont pas eu satisfaction comme Roulans ou Les Abbans. Il n'y a pas une volonté manifeste contre Villers-Buzon. Au niveau des RPI, cela va s'organiser, ce n'est pas le seul cas où le problème sera posé. Ce schéma n'est peut-être pas non plus figé pour l'éternité.

**M. CONTOZ.-** Jean-Louis, tu as raison, ce n'est pas immuable. Toute commune quelle qu'elle soit a le droit de demander sa sortie d'une intercommunalité et son entrée dans une autre dans le cadre du droit commun. C'est ce qui sera examiné d'ailleurs pour Roulans en 2017. Ils vont nous solliciter dans le cadre du droit commun.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour Roulans, c'est le droit commun. D'autres raisons avaient été évoquées pour cette commune par les services de l'État, à savoir notamment le fait que cela remettait complètement en cause le schéma établi là-bas, avec entre autres pratiquement une césure et on le voit bien quand on regarde une carte. Je propose que nous prenions les problèmes les uns après les autres. Nous en reparlerons. Peut-être que certaines communes maltraitées par le Président voudraient quitter l'Agglomération du Grand Besançon. Pourquoi pas ? En tout cas, rien n'est immuable pour les années à venir. Il n'y a pas de volonté de notre part de dire : « on ne veut pas de Villers-Buzon ». Ce n'est pas cela. C'était beaucoup plus compliqué que cela. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire au Maire quand je l'avais rencontré. Je ne sais pas ce qui a fait qu'ils ont changé d'avis. Peut-être que des analyses financières ne correspondaient pas, je ne sais pas. Cette remarque étant faite, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions et 1 abstention. C'est adopté.

Je vous ai parlé de la création de la commune nouvelle de Vaire, puisque Vaire-Arcier et Vaire-le-Petit vont fusionner le 1<sup>er</sup> juin 2016. C'est donc bientôt. Il y aura une fusion, ce qui avait été largement préparé par le Maire précédent Charles PERROT à qui nous devons rendre hommage, car il avait travaillé le sujet.

Rapport n°6.2 - Modification de la liste des membres du CDP pour la mandature 2016-2018
---

**M. CURIE.-** La liste des membres du CDP (Conseil de Développement Participatif) pour la mandature 2016-2018 a été votée à l'unanimité lors de notre dernier Conseil d'Agglomération du 31 mars 2016. Suite à ce vote, 3 modifications doivent être apportées à cette liste :

- Monsieur Pierre-Édouard DUBOIS est inscrit dans le collège 1 et non dans les 2 collèges (il y avait une petite coquille dans le rapport et cela a été corrigé),
- Monsieur Jean-Paul TORRENT est démissionnaire du collège 1,
- Monsieur Gérard VAN HELLE, nouveau conseiller communautaire depuis ce soir, ne peut plus être membre du CDP.

Nous vous proposons ces 3 modifications sur la liste.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Concernant ces changements, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? J'imagine qu'il n'y en a pas et que c'est adopté.

## Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

### Rapport n°7.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2016 - Soutien aux écoles de musique structurantes - Volet animation du territoire

**M. DUMONT.-** Ce fonds d'aide passe de 40 000 € à potentiellement 50 000 €. Il est question des 31 000 € à verser aux associations pour l'animation du territoire. Je tiens aussi à préciser que l'aide aux écoles de musique est passée cette année à 172 000 €, contre 141 000 € l'année dernière. C'est en grande progression si nous regardons depuis 2013 et 2014. Vous avez le détail des concerts sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon et ils sont conséquents.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

### Rapport n°7.2 - CRR - Vote des tarifs 2016/2017

**M. DUMONT.-** Le CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) poursuit la politique tarifaire adoptée le 16 mai 2013, après un gros travail des commissions n°01 de Gabriel BAULIEU et n°07 de Jean-Yves PRALON, avec des principes qui n'ont pas varié. Il s'agit de :

- responsabiliser l'utilisateur, notamment en le faisant financer jusqu'à hauteur de 10 % pour se rapprocher justement des pratiques des écoles de musique,
- aller vers plus d'équité avec le quotient familial,
- avoir une tarification de l'enseignement musical plus cohérente sur l'Agglomération en lien avec les écoles de musique,
- disposer d'une grille des tarifs plus claire et simplifiée,
- atteindre ces objectifs à l'horizon de plusieurs années.

C'est un lissage, une augmentation en pente douce pour ne pas augmenter brutalement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

### Rapport n°7.3 - Fourniture et maintenance d'une solution matérielle et logicielle de stockage et de sauvegarde de données informatiques - Autorisation de lancement et de signature du marché

*Les rapports n° 7.3, 7.4, et 7.5 sont traités conjointement.*

### Rapport n°7.4 - Réseaux téléphonique et informatique - Maintenance préventive et curative, assistance et extension des matériels et des logiciels - Autorisation de lancement et de signature du marché

*Les rapports n° 7.3, 7.4, et 7.5 sont traités conjointement.*

Rapport n°7.5 - Fourniture, livraison, mise en service et maintenance de moyens d'impression, de reproduction et de numérisation - Achat et location - Autorisation de signature du lot n°2 du marché

Les rapports n°7.3, 7.4, et 7.5 sont traités conjointement.

**Mme MAILLOT.-** Les rapports n°7.3, 7.4 et 7.5 concernent des marchés pour la Ville, la CAGB et ses satellites, pour une durée de 4 ans.

Le rapport n°7.3 concerne un marché pour la maintenance et l'évolution des installations suivantes :

- équipements de stockage des données,
- équipements et logiciels de sécurisation,
- équipements de communication.

Le rapport n°7.4 concerne un marché composé de 2 lots, à savoir :

- lot n°1 : téléphonie ; ce lot consiste en la maintenance, l'exploitation et l'évolution des installations téléphoniques,
- lot n°2 : réseau informatique ; ce lot consiste en la maintenance, l'exploitation et l'évolution des équipements actifs du réseau informatique (commutateurs, modem-routeur, contrôleurs WiFi, bornes WiFi, etc.).

Pour le rapport n°7.5, le marché est composé de 2 lots. Ayant été infructueux, le lot n°1 a été retiré de ce rapport, une offre étant arrivée hors délai et une autre incomplète. Un marché a donc été relancé pour ce lot 1. La délibération concerne ici uniquement le lot n°2 pour la fourniture, la livraison, la maintenance et la mise en service d'une solution d'impression pour l'imprimerie. Le rapport est commun, mais cela concerne l'imprimerie municipale.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Nous passons au vote de ces 3 rapports en même temps. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

**Commission n°02 : Mobilités**

Rapport n°2.1 - Fourniture et pose d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) des lignes urbaines - Autorisation de lancement et de signature du marché

**M. LOYAT.-** Le présent rapport propose le lancement d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et à la pose de matériels pour le Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs. Le montant global du marché est estimé à 1,6 M€ HT pour une durée de 4 ans. Il est composé de 2 lots :

- lot n°1 : fourniture et pose de calculateurs et de pupitres SAEIV,
- lot n°2 : fourniture et pose de dièdres d'information voyageurs.

Ces équipements seront conformes aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) à la fois pour les annonces sonores et pour les messages visuels.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°2.2 - Avenant n°1 à la convention relative à une tarification multimodale TER-GINKO  
sur le périmètre du Grand Besançon

**M. LOYAT.-** Ces 3 rapports n°2.2, 2.3 et 2.4 concernent les conséquences de l'adoption d'une nouvelle gamme pour septembre 2016.

Pour le rapport n°2.2, vous avez la prise en compte de la nouvelle gamme tarifaire au 1<sup>er</sup> septembre 2016, sans changement par ailleurs.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**M. FAGAUT.-** Je souhaite juste faire une petite intervention concernant les rapports n°2.2, 2.3 et 2.4. Nous nous abstenons sur ces 3 volets concernant, d'une part ce transfert de compétence Transports à la Région et la non-clarification par la Région concernant cette reprise de compétence, et d'autre part concernant également notre désapprobation par rapport à la tarification Diabolo passée dernièrement. Nous nous abstenons donc sur ces 3 rapports.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Pour l'instant, nous sommes au rapport n°2.2, mais j'ai noté aussi pour les autres. Il y aura donc 12 abstentions. Y a-t-il des oppositions ou d'autres abstentions ? Je compte 12 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°2.3 - Avenant n°1 à la convention relative à la tarification régionale  
combinée Facili'Ter GINKO et au titre journée GINKO-TER-DIVIA

**M. LOYAT.-** Cet avenant est pour les mêmes raisons que le rapport précédent.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je présume que le vote est le même. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte donc 12 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°2.4 - Avenant n°2 à la convention relative aux titres intermodaux « bus,-car »  
pour les lignes départementales Mobidoubs A et A express

**M. LOYAT.-** Cet avenant est lié à l'adoption d'une nouvelle gamme tarifaire pour Ginko au 1<sup>er</sup> septembre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le vote est-il identique ? Il y a donc 12 abstentions. C'est adopté.

**M. CROIZIER.-** Odile FAIVRE-PETITJEAN et moi-même votons favorablement ces rapports.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est vrai que vous n'êtes pas dans le même groupe. Excusez-moi, mais même si vous n'êtes pas dans le même groupe, vous avez bien des réactions de groupe. J'ai l'avantage de tout avoir en écho : je l'entends une fois à la Ville et les mêmes me le refont ici. Toutefois, je note que pour une fois, vous avez un vote positif. Vous êtes dans la bonne direction, monsieur. Allez-y, continuez ! Encore un effort et vous allez devenir presque bon. Ce sont donc 10 abstentions et non 12 pour les rapports 2.2 à 2.4.

Rapport n°2.5 - Convention relative à la mise en accessibilité des points d'arrêt  
situés sur les voies départementales traversant l'Agglomération

**M. RUTKOWSKI.-** Nous avons déjà pris cette convention avec les voiries communales. C'est exactement la même que nous prenons aujourd'hui avec le Département. Il s'agit de signer cette convention pour que nous puissions récupérer la TVA.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Serge. Y a-t-il des remarques ? Je voudrais signaler le gros travail fait par Serge et les services. C'est un immense travail, ce n'est pas facile. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**Questions diverses**

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté.

Motion - Pour renoncer à accueillir des cirques détenant des animaux sauvages  
sur le territoire du Grand Besançon

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je passe la parole à Monsieur ACARD.

**M. ACARD.-** Merci, Monsieur le Président. Avant de lire la motion, j'ai juste une petite précision par rapport à ce que vous avez dit en début de séance. Ce n'est pas une motion déposée par le Front National. Vous vous rappelez qu'ici, il n'y a pas de groupe politique. C'est important de le préciser. Je ne voudrais pas que cela crée des crispations.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas une motion déposée par le Front National, mais elle est déposée à Pontarlier, à Besançon et dans toutes les villes de France. Nous pouvons tout de même penser que peut-être quelque part une organisation politique suit cela.

**M. ACARD.-** Il ne vous aura pas échappé qu'à Pontarlier, il n'y a pas de conseillers municipaux du Front National.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, mais il y a une motion.

**M. ACARD.-** Je croyais qu'il n'y avait pas de débat, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne fais pas débat, mais je me permets de commenter et de donner des éléments de réflexion avant de vous passer la parole.

**M. ACARD.-** C'est très gentil, Monsieur le Président. Je vous remercie de nous éclairer.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non, je ne suis pas gentil. Je n'ai pas à être gentil, mais à être juste.

**M. ACARD.**- Il s'agit d'une motion pour renoncer à accueillir des cirques détenant des animaux sauvages sur le territoire du Grand Besançon.

*« Vu l'article L.214-1 du code rural qui dispose que "Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce".*

*Vu l'article 22 de l'arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacle itinérant, qui dispose que "Les animaux doivent être entretenus et entraînés dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux, à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé".*

*Vu les articles R.214-17 et suivants du code rural.*

*Vu les articles L.521-1 et R.654-1 du code pénal.*

*Vu l'annexe I de la Convention de Washington.*

*Vu l'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques.*

*Considérant que les textes précités imposent des normes légales et réglementaires minimales visant à satisfaire aux impératifs biologiques de chaque espèce.*

*A. Considérant que le caractère itinérant des cirques fait obstacle au respect de ces normes.*

*B. Considérant que les spectacles de cirque contiennent des numéros imposant aux animaux des exercices contre nature obtenus au prix d'un dressage reconnu comme étant incompatible avec les impératifs biologiques des espèces.*

*C. Considérant que les conditions de détention et de dressage des animaux occasionnent à ces derniers des pathologies avérées tels des troubles cardiaques, de l'arthrite, des stéréotypies et autres troubles du comportement.*

*D. Considérant que, au vu de ce qui précède, les normes minimales ne peuvent pas être respectées par les cirques exploitant des animaux sauvages du fait de la nature itinérante de ces établissements.*

*E. Considérant que le non-respect de cette réglementation est passible de peines contraventionnelles et délictuelles, sur le fondement des articles sus visés, et constitue par suite une atteinte à l'ordre public.*

*F. Considérant par ailleurs que la municipalité est garante de la moralité publique et que la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégées par notre constitution.*

*G. Considérant le nombre de plus en plus important de communes françaises refusant la présence de cirque détenant des animaux sur le territoire communal.*

*H. Considérant que nous serons la 1<sup>ère</sup> agglomération en France à opter pour une telle mesure en matière de protection animale.*

*Il vous est proposé l'engagement suivant : "Le Grand Besançon renonce à recevoir sur l'ensemble de son territoire tout cirque détenant des animaux sauvages" »*

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je suis surpris que vous ne sachiez pas que le Président du Grand Besançon n'a pas de pouvoir de police. Je suis donc déjà très surpris par ce que vous me dites. Vous avez présenté cette motion au Conseil Municipal de Besançon. Le Maire de Besançon, comme tous les Maires, dispose d'un pouvoir de police. Ici, je n'en dispose pas. Donc, ici, c'est vraiment histoire d'en faire la promotion. Je me demande d'ailleurs ce que vos collègues MÉNARD à Nîmes et RACHLINE à Fréjus vont faire avec les corridas.

**M. ACARD.-** Allez voir justement du côté de chez Monsieur RACHLINE.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Attendez, je dis : « que feront-ils ? ». Cette démarche est faite au niveau national. Ne soyons pas dupes, c'est une démarche politique que vous avez le droit de faire. Premièrement, l'Agglo n'est pas compétente. Deuxièmement, vous devez savoir que le Maire ne peut pas l'interdire. Il ne peut pas prendre une décision à caractère général concernant l'interdiction générale des cirques dans une ville, parce qu'ils ont des animaux sauvages. Je ne peux pas le faire ! Il faut peut-être changer la loi, mais je ne peux pas le faire. En revanche, si sur un cas particulier, il apparaissait qu'un cirque ne respecte pas les conditions énoncées dans les articles que vous avez évoqués, à ce moment-là et seulement à ce moment-là, je pourrais prendre un arrêté d'interdiction. Toutefois, ici, c'est une mesure générale que je ne peux pas prendre. Voilà ce que je tenais à vous dire.

De plus, les services de l'État vérifient cela d'une façon très précise. Il y a une multitude de règles et de contrôles. Ces cirques sont soumis à des réglementations très strictes vérifiées par les services de l'État. Nous ne pouvons donc pas a priori dire que ces animaux vivent dans de mauvaises conditions. Faire le contraire ne serait tout simplement pas acceptable. Voilà ce que je voulais vous dire. S'il advenait que des animaux soient maltraités, bien sûr que nous ferions le nécessaire. Je crois d'ailleurs que par le passé, cela a déjà été fait. Cela fait partie des possibilités dans le cadre du pouvoir de police du Maire, mais là, non. Je vous ai laissé proposer cette motion ici, à l'Agglomération, même si nous n'avons pas de raison de le faire, parce que vous auriez encore joué les martyrs. Je voudrais surtout qu'il n'y ait pas le cirque dans cette assemblée, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas ce soir.

**M. ACARD.-** Monsieur le Président, je voudrais vous donner raison. Nous sommes dans une démarche de promotion. Je ne m'en cache pas. Si demain des communes du Grand Besançon adoptaient cette motion dans leurs Conseils Municipaux, je m'en féliciterais.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très peu de grands cirques avec des animaux vont dans les communes.

**M. ACARD.-** Je m'en féliciterais, parce qu'au-delà des faits, nous envoyons un message, Monsieur le Président, et je pense qu'il est important que le Grand Besançon envoie des messages.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous envoyez surtout un message politique pour que cela soit relayé au plus haut niveau par une dame dont je ne citerai pas le nom. De plus, Monsieur ACARD, ici, personne n'est dupe. Il n'y a pas de débat, je ne peux pas ouvrir le débat. Nous allons déjà voter.

**M. FAGAUT.-** Je ne voudrais pas débattre, mais simplement donner notre position. Nous ne prendrons pas part au vote de cette motion.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les 12 ou les 10 ? Je prends part au vote et je pense que quelque part, il faut savoir prendre ses responsabilités. On veut faire plaisir à tout le monde, à ceux qui aiment les cirques avec les animaux sauvages et à ceux qui les aiment sans animaux. Quand on ne prend pas part au vote, cela règle le problème. Cette démarche n'est pas personnellement la mienne. Je vous ai donné ma réponse, je voterai et je demande à cette assemblée de voter contre. Ensuite, chacun fait comme il veut.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? J'en compte 8. Quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ? Il y en a 17. Les autres sont favorables au rejet de la motion, donc opposés à celle-ci. On me dit qu'il faut que je compte les oppositions...



**M. ACARD.-** Vous ne savez même plus ce qu'il faut voter, Monsieur le Président. C'est drôle !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous allons revoter. Nous avons le temps, le traiteur n'est pas arrivé. Qui est pour ? Il y en a 2. La motion est donc rejetée. Jean-Noël souhaite prendre la parole, mais il n'y a pas de débat. Ce n'est pas un débat.

**M. BESANÇON.-** Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. Je ne voudrais pas faire un débat, mais juste apporter une information complémentaire concernant la fusion des communes de Vaire-le-Petit et de Vaire-Arcier. Quand je suis arrivé tout à l'heure, il y avait une minute de silence. J'imagine que c'était à la mémoire de Charles PERROT. Comme tu l'as dit, la fusion était déjà réfléchie depuis de longs mois. Le décès de Charles PERROT a un petit peu précipité la manœuvre. Nous fusionnons effectivement au 1<sup>er</sup> juin 2016. L'arrêté préfectoral est sorti le 12 mai dernier, donc tout récemment. Pour information, la nouvelle commune va s'appeler Vaire. Voilà les principales informations.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est bien. Je voulais aussi vous donner une information sur le Festival des Caves, festival extraordinaire à Besançon.

**M. LIME.-** On nous annonce la prochaine séance. Il serait bien qu'assez rapidement, nous puissions avoir les dates des séances de l'automne, parce que les calendriers se remplissent très rapidement pour tout le monde. Si nous voulons être le plus présent possible, au moins pour ceux qui le souhaitent, il faudrait nous donner des dates rapidement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous devrions pouvoir faire cela assez rapidement. On me dit qu'il est presque fait. Nous allons donc vous le communiquer. Je vous remercie. La séance est levée.

*La séance est levée.*